

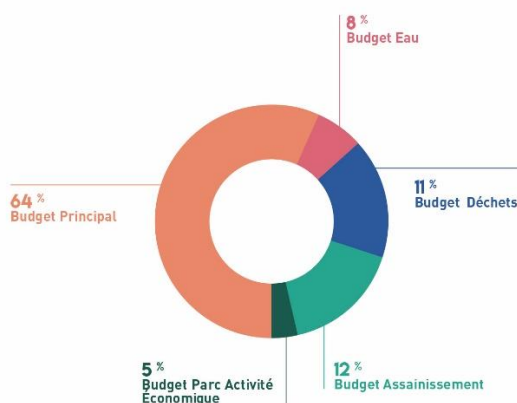
Aubergenville, le 8 avril 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Budget 2024 : Grand Paris Seine et Oise réaffirme la priorité donnée aux compétences de proximité au service des communes et de ses habitants

Les élus ont adopté le budget primitif de la Communauté urbaine pour l'année 2024 lors du Conseil communautaire du 4 avril 2024. Son montant consolidé s'élève à 829 M€ dont 528 M€ pour le budget principal

RÉPARTITION DU BUDGET 2024



Source : Budget primitif 2024 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

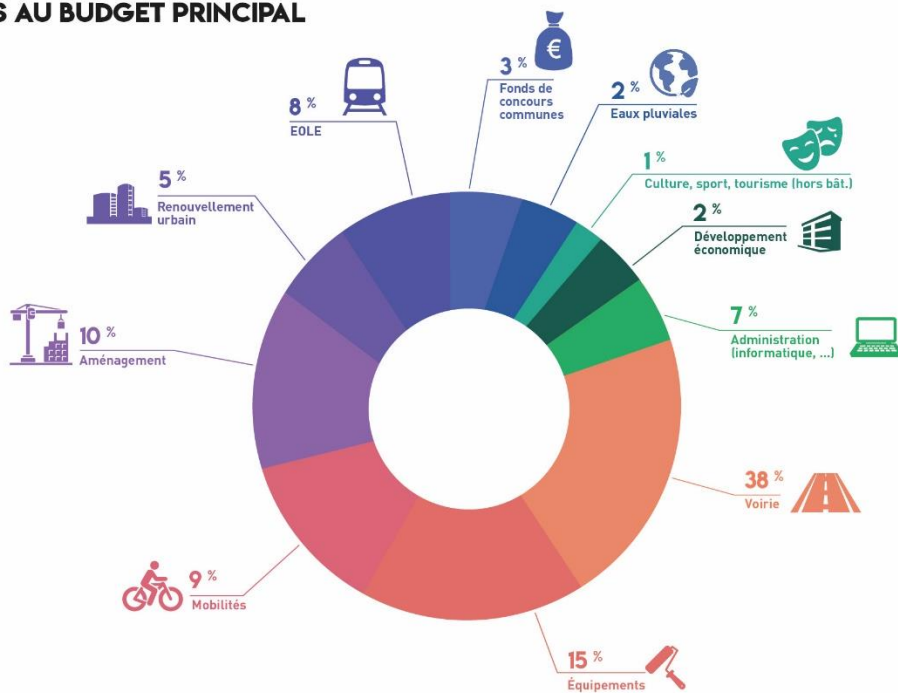
Cadrage budgétaire : entre lutte contre l'inflation et accélération de la politique d'investissement

« En 2024 nous poursuivons nos efforts pour des services de proximité performants et durables, tout en développant l'attractivité de notre territoire. Dans un contexte où l'inflation reste forte à 2,5% et avec un taux d'intérêt soutenu attendu en 2024 à 3,5%, notre objectif est double : maîtriser nos dépenses de fonctionnement et poursuivre nos investissements » annonce Cécile Zammit-Popescu, Présidente de GPS&O.

INVESTIR POUR L'AVENIR

Les dépenses d'équipement prévues représentent au total 219M€ (134 M€ du budget principal, 35,4 M€ du budget annexe eau potable, 34 M€ du budget annexe assainissement et 15,4 M€ du budget annexe déchets).

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS AU BUDGET PRINCIPAL



Source : Budget primitif 2024 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

La Communauté urbaine poursuit sa politique d'investissement dans les actions de proximité et du quotidien. Les dépenses d'équipement pour l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets progressent et la voirie reste prioritaire, avec un budget de 49,2 M€.

❖ Les espaces publics : priorité du mandat

Avec 1 400 kilomètres de voies et 54 680 points lumineux, la voirie est une compétence de proximité majeure de la Communauté urbaine. Celle-ci recouvre notamment la création de voirie (développement communal et communautaire : 16,5 M€), le renouvellement des voiries existantes (17 M€), ainsi que l'éclairage public et la signalisation lumineuse tricolore (10,3 M€). À ce large champ d'action, il faut ajouter la gestion des ouvrages d'art et des risques géotechniques (ponts et cavités souterraines ; 5 M€ en 2024) ; un volet indispensable à la sécurité des habitants. En outre, l'année 2024 est la première année des délégations de l'entretien pour la voirie pour 11 communes à hauteur de 5,2 M€. Tous budgets confondus (hors masse salariale), fonctionnement (5,2M€) comme investissement (49,2M€), 54,4 M€ seront consacrés aux dépenses de voirie cette année.

Avec 118M€ de dépenses brutes prévues sur la période 2024/2026, la Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la voirie représente 36,6% des dépenses d'équipement de la Communauté urbaine au budget primitif 2024.

❖ Des efforts dans la gestion des déchets

En 2024, Grand Paris Seine & Oise consacre 95,9 M€ à la compétence déchets. L'augmentation, conséquente (+17%) au regard du budget 2023 (81,8 M€), couvre l'augmentation de la taxe générale

sur les activités polluantes (coût de la tonne supérieur de +13,5%) ainsi que l'augmentation des contrats et des coûts de l'énergie (+10%).

En matière d'investissement, Grand Paris Seine et Oise consacre une grande partie de son budget à la modernisation de ses déchèteries : Orgeval, Conflans-Sainte-Honorine, Achères, Les Closeaux et aux Mureaux, un projet novateur, le comptoir du réemploi, viendra compléter l'offre.

Pour accélérer les efforts déjà encourageants de réduction de la production des déchets sur le territoire (- 24% en 5 ans) et les bonnes pratiques en matière de tri, la Communauté urbaine intensifie la distribution de composteurs et poursuit son action de renouvellement des bacs.

❖ **Retour en situation d'autofinancement pour le budget annexe eau potable**

En 2024, le budget annexe eau potable s'élève à 65,9 M€, toutes sections confondues.

Afin de financer la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) de la compétence eau potable, une subvention exceptionnelle de 26,4 M€ du budget principal a été versée au budget annexe, ce qui a permis un retour à l'autofinancement.

Avec un taux de renouvellement des canalisations de 1,58% par an (contre 0,58% au niveau national), et un rendement moyen de 90,3% (contre 80% au niveau national), Grand Paris Seine et Oise se distingue par la qualité de son réseau et l'ampleur de son engagement (69,2 M€) pour la préservation de la ressource en eau. En 2024, le budget consacré aux dépenses d'équipements va progresser, afin de porter une programmation pluriannuelle particulièrement ambitieuse en matière de maîtrise des outils de production et de distribution, ainsi qu'en matière de décarbonation.

Ainsi, 6,4 M€ ont été financés de 2018 à 2022 pour adoucir l'eau, et 11,4 M€ seront encore investis de 2023 à 2027 afin de préserver la durabilité des réseaux mais aussi des appareils électroménagers. La qualité de l'eau passe également par le traitement de la pollution au nitrate des nappes phréatiques (3,2 M€ de 2023 à 2026). Sur la même période, 4,3 M€ seront réservés au traitement de l'aléa géologique du massif de l'Hautil.

❖ **Assainissement : poursuite d'un programme ambitieux de rénovation et d'extension des infrastructures**

En 2024, le budget annexe assainissement, toutes sections confondues, s'élève à 97,5 M€.

Parmi les investissements majeurs nous pouvons citer, sans être exhaustif :

- La réhabilitation de réseaux d'assainissement à Mantes-la-Jolie (1,2 M€),
- La mise en conformité de nombreux systèmes de collecte (Limay, Porcheville, Gargenville, Conflans-Sainte-Honorine... 7,6M€),
- Des extensions de réseaux (Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine... 1,9M€),
- La mise à niveau ou mise en conformité de certaines stations d'épuration (Rosny-sur-Seine (2 M€), Limay (1,1 M€), Morainvilliers (1,1 M€), Aubergenville, Les Mureaux, Juziers, Nézel, Guitrancourt, Saint-Martin-la-Garenne et Verneuil-sur-Seine (1,1 M€).
- Enfin, 3 M€ seront consacrés entre 2024 et 2026 au dévoiement des réseaux rendu nécessaire par les travaux du Tram 13 et le projet de la RD154 à Vernouillet.

❖ **Des équipements plus performants**

En 2024, Grand Paris Seine et Oise concentre ses efforts sur la rénovation énergétique et la modernisation de ses bâtiments, à commencer par les piscines (Sébastien Rouault, Eaubelle), le stade nautique Didier Simon, qui servira de base d'entraînement pour les Jeux olympiques, le stade nautique d'Hardricourt et le théâtre de La Nacelle. En tout, 15,8 M€ sont consacrés à la rénovation et la

réhabilitation de nos bâtiments. Une part de l'enveloppe est également réservée à leur sécurisation.

Les rénovations des équipements communautaires se poursuivront sur le mandat et au-delà. Elles viennent conforter les objectifs du décret tertiaire visant à réduire les émissions de carbone de l'ordre de 40 % à l'horizon 2030, puis 50 % en 2040 et enfin 60 % en 2050.

❖ **La poursuite du projet Eole**

Après la finalisation du PEM de Villennes-sur-Seine, la phase opérationnelle se poursuit pour les PEM d'Aubergenville (1,3M€) et le lancement de celui des Clairières de Verneuil-sur-Seine (2,3 M€).

Au total, la poursuite du projet Eole se traduira par 10,2 M€ qui seront consacrés à l'aménagement des 8 pôles d'échange multimodaux (PEM) et de 3 quartiers de gare concernés par le tracé du RER E.

❖ **Le développement des mobilités alternatives**

En 2024, Grand Paris Seine et Oise consacre 11,3 M€ aux mobilités. Plusieurs projets déjà initiés sur le territoire vont se poursuivre : aménagements cyclables et stationnement vélo (3,9 M€), mise en conformité des quais bus et création de passerelles (2,5 M€).

A noter : S'ajoute notamment cette année un investissement conséquent pour la réalisation de travaux sur les parcs de stationnement (4,2 M€).

Plus globalement, la PPI Mobilité en 2024 représente 8,43% des dépenses d'équipements de la Communauté urbaine au regard du budget principal 2024, soit une programmation de 28,9 M€ jusqu'à la fin du mandat.

❖ **L'enjeu de l'attractivité économique du territoire**

Avec le budget annexe Parcs d'activité économique¹, ce sont 41,6 M€ de crédits budgétaires qui seront consacrés notamment au développement économique en 2024, contre 28,5 M€ lors du vote du budget primitif en 2023.

Outre les terrains d'ores et déjà aménagés (12,3M€), les dépenses d'aménagement budgétées s'élèvent à 5,9 M€ et se décomposent en fonction du niveau d'avancement de chaque PAE:

- 3 M€ en dépenses pour le PAE de Limay – Les Hauts Reposoirs ;
- 1,7 M€ en dépenses pour le PAE des Mureaux – Les Garennes ;
- 40k€ pour le PAE de Gargenville ;
- 1,1 M€ pour le PAE de Morainvilliers - Bures ;
- 56 k€ pour le PAE de Buchelay - Gravières.

Le budget général est quant à lui consacré à l'animation économique du territoire ainsi qu'à l'accompagnement des entreprises et au soutien de la filière agricole.

❖ **L'accompagnement du renouvellement urbain**

L'amélioration des conditions de vie des habitants à travers le développement d'une offre de service de qualité en étroite collaboration avec les communes, la modernisation des équipements et le renforcement de la mixité sociale, sont au cœur des projets de rénovation urbaine.

La Communauté urbaine accompagne et pilote sur son territoire plusieurs projets de rénovation urbaine, avec comme mission principale de coordonner les opérations des différents maîtres d'ouvrage au sein

¹ Le budget Activité Economique est présenté différemment des autres budgets compte tenu qu'il s'agit d'un budget de stock. Ainsi, il convient de rappeler que la vocation dudit budget est de déterminer le prix de revient des terrains aménagés. En outre, les terrains aménagés ne sont pas retracés dans les comptes d'immobilisations car l'objectif de l'opération n'est pas d'immobiliser les terrains mais de les vendre le plus vite possible.

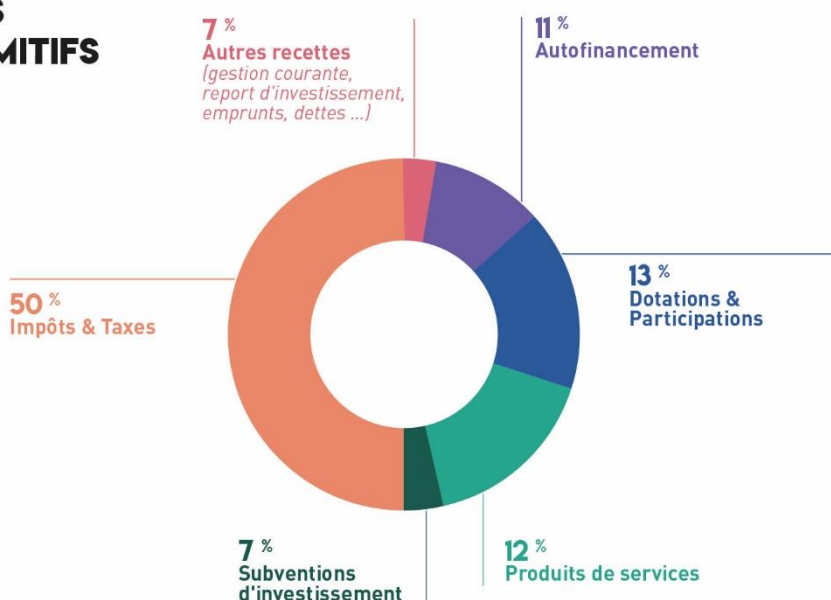
de ces projets urbains. GPS&O agit en partenariat avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le Département des Yvelines à travers le Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR) ou bien encore l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF).

En 2024, il est prévu un budget de 6,5 M€ dont notamment 2,9 M€ pour le programme de renouvellement urbain (PRU) de Carrières-sous-Poissy, 0,4 M€ pour le programme de renouvellement urbain d'intérêt national (PRIN) de Mantes-la-Jolie et 0,2M€ pour le PRIN des Mureaux.

Plus globalement, la PPI RU en 2024 représente 4,85% des dépenses d'équipement de la Communauté urbaine au regard du budget primitif 2024. Il est prévu sur la période 2024/2026, un montant global de 31 M€.

❖ Recettes consolidées des budgets de la Communauté Urbaine

RECETTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2024



Source : Budget primitif 2024 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise

Contact presse : Anne Dorsemaine – tél : 06 45 19 98 29

À propos de la communauté urbaine

Grand Paris Seine & Oise, la plus importante communauté urbaine de France, s'étend sur 500 km² et compte plus de 424 000 habitants répartis dans 73 communes. Maillon stratégique aux portes du Grand Paris, La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise gère plusieurs compétences structurantes : mobilités, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, transition énergétique.